



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Conseil d'administration 04-2020 du 30 septembre 2020

Point « Désignation des commissaires aux comptes de l'ANCT »

Délibération n° 2020-16 du 30/09/2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la Loi n° 2020-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- Vu l'article 1er du décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- Vu l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1 mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises ;
- Vu l'article L. 823-1 du code de commerce ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 202.

A la majorité des membres présents ou suppléés, approuve :

La désignation du Cabinet RSM Paris pour la mission de certification des comptes de l'ANCT sur les exercices 2020 à 2025.

Fait à Paris, le 30/09/2020.

La présidente du conseil d'administration

Caroline CAYEUX